

Réforme du baccalauréat : des "temps banalisés" seront consacrés à...

4 minutes

"Des temps banalisés en établissement seront spécifiquement consacrés à l'organisation et aux modalités" du contrôle continu, indique Jean-Michel Blanquer aux professeurs dans un courrier, le 9 juillet 2021, au lendemain d'un [CSE](#) portant sur les évolutions du baccalauréat. Il répond ainsi à une demande de l'[Unsa](#) ([lire sur AEF](#)). Le ministre voit dans les nouveaux enjeux relatifs au contrôle continu "l'occasion inédite d'une réflexion collective sur les pratiques d'évaluation au lycée". L'ensemble des aménagements "préserve la dimension nationale et emblématique" de l'examen, assure-t-il.



Dans un courrier du 9 juillet, Jean-Michel Blanquer expose aux professeurs les changements concernant le baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022. Droits réservés - DR - Philippe DEVERNAY/MENJS

Si la suppression des évaluations communes ne change pas "l'équilibre en vigueur" entre contrôle continu et contrôle terminal dans l'obtention du baccalauréat [GT](#), toutefois, elle ventile différemment les notes composant le premier bloc. En effet, elle renforce le poids des notes figurant dans le livret scolaire : à

compter de la session 2022, 40 % de la note finale reposeront "sur la base de la seule moyenne générale issue des moyennes annuelles des bulletins scolaires du cycle terminal", expliquait le MEN, fin juin, lors de la présentation des ajustements qu'il proposait ([lire sur AEF info](#)).

Cette évolution, actée par le ministre conformément aux textes présentés en CSE le 8 juillet 2021 ([lire sur AEF info](#)), a suscité des inquiétudes au sein de la communauté professionnelle auxquelles Jean-Michel Blanquer s'attache à répondre dans un "message", adressé aux personnels le 9 juillet et consulté par AEF info ([lire sur AEF info](#)). Compte tenu des changements à venir pour le baccalauréat, le contrôle continu a vocation à être "réfléchi et organisé au sein de l'équipe, accompagné par les corps d'inspection" et devrait désormais s'articuler "plus souplesment et plus efficacement avec la conduite des enseignements".

La dimension "nationale et emblématique" préservée

Aussi, puisque le contrôle continu est pris en compte à la fois "dans le cadre de la procédure Parcoursup et au baccalauréat", le ministre estime qu'il "doit voir sa validité et son objectivité assurées". Plus largement, il ouvre la voie "d'une réflexion collective sur les pratiques de l'évaluation au lycée".

Deux points de vue viendront nourrir cette réflexion. L'institution, d'une part, "par la production de ressources, par des formations dédiées, etc.". Les équipes éducatives, d'autre part, à l'occasion de "temps banalisés en établissement [...] spécifiquement consacrés à l'organisation et aux modalités de ce contrôle continu", explique Jean-Michel Blanquer. "Nous établirons ainsi ensemble un cadre national d'évaluation complet, garant d'une qualité reconnue, partagée et incontestable", poursuit-il.

Ce cadre ne doit pas être appréhendé comme une "contrainte" mais une "protection, notamment à l'égard des pressions [...] de la part des élèves et de leurs familles", assure Jean-Michel Blanquer. Il s'agit là d'"une base sûre" à laquelle les professeurs pourront se rapporter "pour expliquer et justifier leur évaluation", conclut-il.

L'ensemble des éléments l'amène à considérer qu'est préservée "la dimension nationale et emblématique de l'examen".